

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 6 : renforcer notre qualité de vie</b>	<b>A6</b>
<b>Programme REVERS'EAU</b>	<b>544</b>

La Commission Permanente,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le règlement budgétaire et financier modifié,

**VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

**VU** la délibération du Conseil régional en date des 16 et 17 décembre 2020 approuvant le budget primitif 2021 notamment son programme 544,

**CONSIDERANT** le dépôt du dossier de candidature du projet Life REVERS'EAU en date du 6 mars 2020 à l'Agence EASME (Executive Agency for Small and Medium-sized Entreprises),

**CONSIDERANT** la phase de révision engagée le 24 juin 2020 avec les experts (Agence EASME - Executive Agency for Small and Medium-sized Entreprises) mandatés par la Commission européenne pour l'évaluation du projet, et conclue le 10 septembre 2020,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Territoires, ruralité, santé, environnement, transition énergétique, croissance verte et logement

Après en avoir délibéré,

**ATTRIBUE**

les subventions pour un montant global de 892 501 € dont 850 534 € au titre des crédits LIFE et 41 967 € au titre des crédits régionaux, tel que présenté en annexe 3 ;

**AFFECTE**

une autorisation de programme pour un montant de 583 397 € et une autorisation d'engagement pour un montant de 309 104 €, pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 3.

**AUTORISE**

la dérogation aux articles 9, 11, 12 et 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier en vigueur ;

**AUTORISE**

pour l'ensemble des dossiers présentés dans ce rapport, la prise en compte des factures émises à partir de 01 septembre 2020 afin d'assurer le versement des subventions ;

APPROUVE

les conventions de coopération correspondantes telles que présentées en annexes 1 et 2.

AUTORISE

la Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

REÇU le 15/02/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs